

01 mar 2019 -17:06

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2019

Modification temporaire du statut des agents de l'Etat dans le cadre du Brexit

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie temporairement le statut des agents de l'Etat dans le cadre du Brexit.

Le projet a pour but d'éviter des conséquences négatives pour les agents de nationalité britannique. Il veille à ce que les agents de la fonction publique fédérale ne soient victimes de l'incertitude concernant le contenu de l'accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Le problème ne se pose que si le Royaume-Uni quitte l'Espace économique européen (EEE). L'agent ou le stagiaire qui n'est plus citoyen d'un état faisant partie de l'EEE ou de Suisse perd d'office et sans préavis la qualité d'agent. Dès lors, le projet prévoit une période transitoire pendant laquelle l'intéressé conserve sa qualité d'agent de l'Etat et peut acquérir une nouvelle nationalité. Cette période transitoire est limitée au 31 décembre 2020.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>